

BULLETIN D'ADHÉSION

pour obtenir sa carte d'accès

particulier - maison individuelle

particulier - en collectif

professionnel collectivité association

remplir 1

remplir 1 et 2

remplir 1, 2 et 3

1 Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

N° bac grenat : N° bac bleu :

.....

2 Bailleur :

Propriétaire :

Adresse :

3 Activité :

Code APE/NAF :

N°SIRET/SIREN :

Dirigeant (Nom, Prénom) :

.....

Date et signature :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**CONDITIONS DE
RETRAIT DE LA
CARTE :
VOIR AU VERSO.**

Conditions de retrait de la carte :

- Soit : Retrait au SMICTOM (avec dossier complet) pendant les jours et heures d'ouverture (du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h),

- Soit : Envoi des justificatifs (y compris le bulletin) par voie postale au :

SMICTOM de la Plaine Dijonnaise

Impasse Arago – BP 53

21110 GENLIS

- Soit : Scanner les justificatifs (y compris le bulletin) par mail à :

accesdecheterie@gmail.com

RAPPEL DES RÈGLES D'UTILISATION

- Présenter la carte au gardien, à chaque passage.

- Ne pas détériorer (percer, découper...) la carte.

- Carte à usage personnel.

- En cas de déménagement :

• Soit retourner la carte au SMICTOM,

• Soit laisser sur place la carte et signaler au SMICTOM les coordonnées des nouveaux arrivants.

- Utilisation possible de la carte sur les 4 déchèteries du SMICTOM (Arc-sur-Tille, Genlis, Izier et Longecourt-en-Plaine).

PRESENTATION OBLIGATOIRE

DE LA CARTE

AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015